



## RENOUVELLEMENT ET NOUVEAU MEMBRE 2024

RENOUVELLEMENT :  ( NOUVEAU MEMBRE :  ( [\* - indique champs obligatoires]

* Prénom: <input type="text"/>	* Nom : <input type="text"/>
* Adresse : <input type="text"/>	App : <input type="text"/> * Date de naissance :
* Ville : <input type="text"/>	* Province : <input type="text"/>
* Code Postal : <input type="text"/>	Occupation : <input type="text"/>
Téléphone Maison : <input type="text"/>	* Cellulaire : <input type="text"/>
Votre courriel est-il disponible pour les membres ? <input type="checkbox"/>	* Courriel : <input type="text"/>
* # MAAC : <input type="text"/>	* # Certificat de Pilote : <input type="text"/>
	* BASE : <input type="checkbox"/> * Avancé : <input type="checkbox"/>

# Immatriculation	type zone contrôlée pour chaque Appareil	Description
1.	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2.	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3.	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4.	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5.	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Très important ; inclure une photocopie de votre carte MAAC valide ou le reçu de votre paiement au MAAC, vous devrez quand même produire une copie lorsque vous la recevrez votre carte.**

Adhésion annuelle du 1er janvier au 31 décembre inclusivement		
1 <sup>er</sup> versement payable au 1 <sup>er</sup> janvier	1 <sup>er</sup> versement	260.00\$
2 <sup>ème</sup> versement payable au 1 <sup>er</sup> juillet	2 <sup>ème</sup> versement	260.00\$
Dépôt de clé (nouveau membre)	20.00 \$	
	<b>TOTAL</b>	

Dépôt de 20.00\$ est requis pour recevoir la clé d'accès du Club. (Dépôt remis lorsque le membre quitte le club)

Faire votre chèque au nom de : **Club CRASH**  
1477 Rue Bégin  
St-Laurent, QC  
H4R 1V8

Les paiements faits en argent doivent être remis exclusivement à un directeur du club, et en main propre.

Méthode de paiement possible : Chèque, virement direct ou argent comptant.

**Virement direct INTERAC** : à [info@clubcrash.ca](mailto:info@clubcrash.ca) **Question** : nom du club **Réponse** : CRASH (majuscule))

Lire et signer ici et voir page de signature des règlements du club page 2 et 3

**Signature:** \_\_\_\_\_ **Date:** \_\_\_\_\_

## Règlements du Club et de sécurité

1. Avoir du plaisir et du bon temps, qui est de voler vos hélicoptères !
2. Le respect des autres membres, aucune menace, intimidation, violence verbale ou physique ne seront tolérés sous peine d'expulsion du club.
3. Tous les membres obéiront au code de sécurité et aux directives sans que l'on ait à les lui rappeler. Il est strictement interdit de consommer ou d'avoir consommé des boissons alcoolisées ou de la drogue et/ou des médicaments qui peuvent diminuer les facultés au pilotage. Un code vestimentaire est de mise dans le respect des autres.
4. Vous devez respecter les directives et le code de sécurité. Ceux qui négligeront de se conformer aux instructions du comité sur la sécurité se verront aviser formellement en bonne et due forme, et en cas de récidive, verront leurs privilèges de vol révoqués.
5. Les véhicules des membres ou des invités doivent être stationnés dans l'espace désigné à cette fin. Cependant l'équipement de vol peut être chargé ou déchargé directement à côté de la ligne des visiteurs ou sur les tables.
6. Il n'y aura pas plus de 3 hélicoptères en vol simultanément pour les trois aires de vol.
7. Il est strictement interdit aux membres de faire du vol au-dessus des tables, de l'aire de service, des spectateurs, du stationnement ou de la route. Le survol et l'atterrissage doivent être faits à l'intérieur de 100 pieds (30 mètres) des tables, de préférence sur les héliports prévus à cet effet. De préférence, les débutants, les tests/ajustements ou le vol sur place, doivent être effectués sur l'héliport de droite, selon bien entendu entente avec les pilotes présents. Aucun vol ne sera permis derrière un pilote qui vole déjà son hélicoptère à partir d'un héliport.
8. Un membre détenant un certificat de base seulement peut opérer un modèle de moins de 250gr. Un membre détenant un certificat avancé peut opérer un modèle jusqu'à 25kg.
9. Les spectateurs ou invités ne sont pas admis dans l'aire de pilotage ou des tables. Ils doivent rester en tout temps à l'arrière de la ligne des spectateurs.
10. Les membres et les invités qui veulent faire du vol doivent posséder une preuve valide d'adhésion au MAAC. Les invités peuvent voler au Club 3 fois par année civile.
11. Les membres doivent porter en tout temps leur carte de membre valide pour l'année courante, et celle-ci doit être accrochée à leur courroie de télécommande et visible à tous.
12. Seuls les émetteurs à bande 2.4GHz sont autorisés. La négligence de s'y conformer rendra le membre responsable de tous les dommages qui pourraient être causés le cas échéant.
13. Garder les lieux propres, les membres doivent ramasser leurs déchets et les ramener avec eux. Le dernier qui quitte les lieux doit s'assurer que les lumières et le chauffage de la cabane soient éteints, de barrer la porte, le cadenas de la grille et le cadenas de la chaîne au chemin d'entrée.

14. Les frais d'adhésion annuelle sont exigibles au 1er janvier de chaque année et au 1<sup>er</sup> juillet.
15. Les directeurs, peuvent après 2 avertissements verbaux et un écrit, pour non-respect aux règlements de sécurité, ou de non-respect des autres membres, dans le cas échéant pourront suspendre le droit de vol, et cela pour une période indéterminée. Ils pourront aussi dans le cas échéant procéder à son renvoi définitif.
16. Aucune activité commerciale n'est autorisée sans l'autorisation des directeurs.
17. Une copie des règlements peut être consultée dans la Clubhouse.
18. Les règlements sont inscrits sur MAAC.CA / Clubs / Zone-N/ Club de Radio Commande Aéronautique Spécialisé en Hélicoptère

Déclaration : J'observerai le code de sécurité du MAAC et les règlements du Club, je déclare que j'ai entièrement lu et compris lesdites règles actuelles en vigueur, et toute autre règle qui pourrait être établie par ceux-ci dans le futur, incluant celles inscrits sur MAAC.CA au nom de Club CRASH, telle que référencé au No 18.

**Signature:** \_\_\_\_\_ **Date:** \_\_\_\_\_

Liens pour les Règlements complets :

en Français: [MAAC CRASH RULES V3 FR 150524](#)

en Anglais : [MAAC CRASH RULES V3 150524](#)